

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

FRUIT FLY TRAP

Type(s) de produit

TP19: Répulsifs et appâts

Numéro d'autorisation: 272/23/L

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: LU-0031950-0000

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit	3
1.2. Titulaire de l'autorisation	3
1.3. Fabricant(s) du produit	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	4
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT	5
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	5
2.2. Type(s) de formulation	5
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	6
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)	7
4.1. Description de l'utilisation	7
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	9
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. AUTRES INFORMATIONS	10

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	FRUIT FLY TRAP POMAGIC FRUMAGIC FRUIT FLY ATTRACTIF TRAPPIT FRUIT FLY TRAP TRAPPIT LEMON FRUIT FLY TRAP Pomagic lokstof / appât Pomagic navulling / recharge Frumagic lokstof / appât Frumagic navulling / recharge Frutefly Frutefly lokstof / appât Frutefly navulling / recharge Edialux Fruit Fly Trap PRO Edialux Fruit Fly Attractant PRO
---------------------------------	---

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Denka REGISTRATIONS bv
	Adresse	Gildeweg 37a 3771NB Barneveld autre: Netherlands
Numéro de l'autorisation		272/23/L
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		LU-0031950-0000
Date de l'autorisation		09/02/2024
Date d'expiration de l'autorisation		21/11/2033

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Denka International
Adresse du fabricant	Gildeweg 37 3771 NB Barneveld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Denka International site 1 Hanzeweg 1 3771 NB Barneveld Pays-Bas

Nom du fabricant	Pelsis Belgium NV
Adresse du fabricant	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Pelsis Belgium NV site 1 Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique

Nom du fabricant	Agrisense Industrial Monitoring
Adresse du fabricant	Unit 1 - 4 Taffs Mead Road CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Agrisense Industrial Monitoring site 1

Unit 1 - 4 Taffs Mead Road CF37 5SU Pontypridd
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du
Nord

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	D-fructose
Nom du fabricant	Amylum Nisasta
Adresse du fabricant	Adana Haci Sabanci Organize Sanayi Bolgesi - 5 Ocak 01350 Adana Turquie
Emplacement des sites de fabrication	Amylum Nisasta site 1 Adana Haci Sabanci Organize Sanayi Bolgesi - 5 Ocak 01350 Adana Turquie

Substance active	D-fructose
Nom du fabricant	OMNİA NİŞASTA SAN.TİC.A.Ş.
Adresse du fabricant	OSB YUNUS EMRE CAD. NO : 8 - SARIÇAM - Adana Turquie
Emplacement des sites de fabrication	OMNİA NİŞASTA SAN.TİC.A.Ş. site 1 OSB YUNUS EMRE CAD. NO : 8 - SARIÇAM - Adana Turquie

Substance active	Vinaigre
Nom du fabricant	Van der Steen BV
Adresse du fabricant	Kempelandstraat 51 5262 GK Vucht Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Van der Steen BV site 1 Kempelandstraat 51 5262 GK Vucht Pays-Bas

Substance active	Jus de pomme concentré
Nom du fabricant	Ariza
Adresse du fabricant	Korendijk 13 5704 RD Helmond Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Ariza site 1 Korendijk 13 5704 RD Helmond Pays-Bas

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		substance active	57-48-7	200-333-3	25
Vinaigre		substance active	8028-52-2		20
Jus de pomme concentré		substance active			10

2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Conseils de prudence	P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Appâts pour les mouches du vinaigre, professionnel et non-professionnel, dans les espaces intérieurs et extérieurs

Type de produit	TP19: Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Drosophila melanogaster</i> Nom commun: autre: Mouche du vinaigre Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Intérieur pour le piège prêt à l'emploi (8 mL) Intérieur ou extérieur pour le piège à remplir (15 mL ou plus) Le piège est utilisé pour attirer et capturer les mouches des fruits à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (ex : près des coupes à fruits, poubelle, bac vert extérieur).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Piège prêt à l'emploi :Activer le piège en perçant un trou d'environ 2-3 mm au centre de la cavité située à l'avant du piège.Piège à remplir :Verser 15 mL de produit ou plus selon le piège utilisé. Veiller à ce que l'espace au-dessus du liquide soit suffisant pour piéger les mouches.Placer le piège dans ou près de la source infestée (à une distance maximale de 1 mètre de la source).
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 8 ml, 15 ml de liquide ou plus Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Taux d'application : 8 mL, 15 mL de liquide ou plus. Le produit est efficace jusqu'à 4 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	De 8 mL à 1 L en PET De 30 mL à 5 L en PEHD 1 L en PEHD/PA

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Lorsque le produit n'est plus actif ou si le piège est rempli de mouches mortes, éliminer le conformément aux instructions.
- S'assurer que le piège ne se dessèche pas pendant la durée du traitement.
- Placer le piège à une distance maximum de 1 mètre de la source d'infestation (ex : coupe de fruits).

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison (tél.: +352 8002-5500)/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison (tél.: +352 8002-5500)/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison (tél.: +352 8002-5500)/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison (tél.: +352 8002-5500)/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu/ récipient conformément à la législation nationale en vigueur (Centre de recyclage).

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.
- Ne pas stocker à une température pouvant dépasser 45 °C.
- Protéger du gel et stocker à l'abri de la lumière.
- Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS